


**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE**

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières (QC) G8Z 4R5

Téléphone : 819-697-2922 Télécopieur :

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTINGENT 2026-2027**

- IMPORTANT** :  Joindre une photocopie de vos comptes de taxes municipales 2026 ou droits de coupe accompagnés des comptes de taxes municipales (nous ne retournons pas les originaux)
- Voir au verso pour les explications concernant le formulaire
- Veuillez vérifier l'exactitude de vos numéros de TPS-TVQ

<b>Identification</b>  	<b>Transporteur</b> En 2025-2026, votre transporteur était :  Si vous choisissez un transporteur différent pour l'année 2026-2027, veuillez l'indiquer ci-dessous.
<b>Représentant et responsable</b> <b>Denis L'esperance</b> <i>Représentant officiel</i> <i>Responsable du dossier</i>  Si vous représentez une compagnie, une ferme ou une propriété indivise, veuillez vous assurer que le nom du représentant identifié ci-haut est toujours valide. Dans le cas d'une modification ou si vous n'avez jamais nommé de représentant, vous devez le faire en nous faisant parvenir une procuration ou une résolution, selon le cas.	<b>Taxes</b> Inscrivez vos numéros de taxes ou corrections s'il y a lieu. <b>No. de T.P.S. :</b> _____ <b>No. de T.V.Q. :</b> _____

**Formulaire à retourner avant le 1 avril 2026**

Mise en marché - Période du 1 juillet 2026 au 30 juin 2027			
Essences	Longueur	Volume demandé	Unité de mesure*
Résineux 93" (pas de PIB, THO et PRU)	93"		Voyage
Résineux 12' (Pas de PIS, THO et PRU)	12' et laisser porter + que 10'		Voyage
Sapin, épinette, pin, mélèze 16' laisser porte 8'	16' laisser porter à 8'		Voyage
Feuillus durs longueur	8' et +		Voyage
Peupliers 93 pouces	93"		Voyage
Peupliers - 15'6", long.& LP	8' et +		Voyage

\* À titre indicatif : 1 voyage correspond à environ 9 cordes de 8 pieds ou 5 à 6 cordes de 12 pieds.

Identification des lots				
Liste de tous vos lots boisés. Les terres agricoles sont exclues des superficies forestières.				
Municipalité	Unité d'évaluation	Numéro de lot	Superficie bolsée	Droits de coupe
			0,00 ha	
			0,00 ha	
			0,00 ha	
Superficie marchande totale pour la durée du contingent			17,21 ha	

<b>Signature</b> <b>UNE FAUSSE DÉCLARATION PEUT ENTRAÎNER L'ANNULATION DU CONTINGENT.</b> <b>LE SIGNATAIRE DU FORMULAIRE DOIT ÊTRE LE MÊME QUE LE REPRÉSENTANT NOMMÉ.</b>				
Signature : _____	Courriel 1 : _____			
Date : _____	Courriel 2 : _____			
Tél. résidence : _____	Tél. bureau : _____	poste _____	Cellulaire : _____	Télécopieur : _____

## COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTINGENT

Période du contingent: 1 juillet 2026 au 30 juin 2027  
Année des comptes de taxes à fournir : 2026

### COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTINGENT 2026-2027

- Vérifiez votre nom, adresse et numéro de téléphone. Inscrivez vos numéros de TPS et TVQ, s'il y a lieu.
- Choisissez un transporteur et inscrivez-le dans la section "Transporteur". Si vous n'en connaissez pas, vous pouvez communiquer au bureau du Syndicat, nous pourrions vous aider à en choisir un. Si rien n'est inscrit, celui qui a livré votre bois l'an passé vous sera attribué ou le Syndicat pourra également vous en attribuer un.
- Dans la colonne "Volume demandé" de la section "Mise en marché", indiquez les volumes pour chacune des essences que vous prévoyez couper pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027.
- Dans la section "Identification des lots", vérifiez si les informations inscrites sont exactes. Si vous avez fait l'acquisition de nouveaux lots, de droits de coupe ou si les lots que vous possédez n'y sont pas identifiés, vous devez les inscrire. Si certains lots ne sont plus votre propriété, veuillez l'indiquer.
- Dans la quatrième colonne de la même section, vous devez inscrire la superficie de bois marchand, en hectare, de chacun des lots que vous désirez inclure dans votre demande de parts de marché (contingent). Si vous n'inscrivez aucune superficie, nous utiliserons la superficie d'un (1) hectare pour le calcul de votre contingent. La superficie de bois marchand correspond à une superficie qui supporte au moins 45 m<sup>3</sup>a de bois par hectare soit 6 cordes de 8 pieds par hectare ou 2,5 cordes par acre. N.B. 1 hectare = 2,5 acres ou 3 arpents carrés
- Vous devez signer et dater le formulaire, au bas de la page.

### Attention

- Il est important de bien remplir votre demande, car les informations inscrites serviront à calculer votre contingent. Une fausse déclaration annule votre contingent.
- Si ce n'est déjà fait au cours des derniers mois, vous devez joindre une photocopie de vos comptes de taxes municipales 2025 ou 2026 ou une copie de vos droits de coupe accompagnés de photocopies des comptes de taxes 2025 ou 2026 correspondants (nous ne retournons pas les documents reçus).
- Le sapin, épinette, pin, mélèze 16' laisser porter 8' et plus est destiné à l'usine de Biomasse du Lac Taureau et est uniquement disponible pour les propriétaires de la région de Lanaudière.

### Avant de produire votre bois ...

- Attendez la confirmation (au cours du mois de juin) des volumes obtenus concernant vos parts de marché (contingent);
- Communiquer avec le Syndicat, avant de couper, pour demander votre visa et ainsi vérifier l'état des marchés. Nous prendrons alors en note que vous commencez à produire votre bois ainsi que le mois au cours duquel vous prévoyez qu'il sera prêt;
- Lorsque votre bois est coupé et prêt à être livré, vous devez communiquer avec le bureau du Syndicat et non avec le transporteur afin de mettre en inventaire votre volume de bois. Aucun inventaire transmis par le transporteur ne sera pris en considération.